



BULLETIN DE LA CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES

MAI 2010

ÉDITORIAL

**Démocratie et participation citoyenne, synonymes de Paix*

Parler de démocratie nous amène inévitablement à songer au devoir que représente pour tous le fait de stimuler et de respecter la participation citoyenne. On est parfois porté à penser qu'on ne peut profiter des bienfaits de la démocratie que dans la mesure où les représentants élus nous permettent de le faire, dans la mesure où ils respectent les règles de ce régime politique.

Cependant, tout comme les candidats à des postes élus et les dirigeants politiques actuels se doivent de tenir leurs engagements, les citoyens doivent faire leur part et participer au processus démocratique de façon active, éclairée et responsable.

Il s'agit d'un engagement mutuel, comportant des devoirs et des droits pour les deux parties. Il convient d'y voir véritablement un « Gouvernement du Peuple, par le Peuple et pour le Peuple », dans lequel

les citoyens, les partis politiques, les organismes non gouvernementaux et les représentants élus proprement dits (législateurs, maires, présidents des nations, etc.) travaillent de concert dans le but de consolider le cadre juridique qui profite à la majorité de la population, mais sans oublier l'importance que revêtent les programmes gouvernementaux et la participation active des citoyens, sans lesquels la démocratie n'a pas de sens.

Enfin, compte tenu du fait que, chaque année, des élections se tiennent dans un coin ou un autre du continent, comme celles qui se tiennent en Colombie à la fin de mois de mai et celles prévues au Mexique en juillet prochain (élections étatiques et municipales), nous considérons comme très important de rappeler que le travail d'observation que nous réalisons à travers les missions de la COPA est aussi pertinent que la tâche accomplie par les citoyens de nos différents pays. Parler de Démocratie signifie inévitablement de parler de participation citoyenne, tant il est vrai que nous souhaitons véritablement continuer à contribuer à la Paix et au Développement de nos nations.

*Sénateur Eduardo Nava
Vice-président de la COPA – Amérique du Nord*



Mission d'observation électorale, Colombie 2010

La Confédération parlementaire des Amériques en est à préparer une Mission d'observation électorale (MOE) en vue du premier tour des élections présidentielles pour la période 2010-2014, qui se tiendra le 30 mai 2010 en Colombie; ce tour est postérieur aux élections dans lesquelles seront élus les sénateurs et représentants du même pays. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue des voix exprimées, un second tour de scrutin sera envisagé, lequel devrait se tenir le 20 juin de l'année en cours.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Éditorial | 1 |
| MOE Colombie | 1 |
| Conférence sur les critères et l'auto-évaluation des parlements démocratique | 3 |
| Parlement de la Barbade | 4 |
| Rencontre 2010 de femmes parlementaires de l'Amérique latine et des Caraïbes | 6 |
| Résolution de la Commission de l'économie, du commerce, du travail, de la compétitivité et des blocs commerciaux | 9 |
| Ratification COPA México- Tabasco 2010 | 11 |
| Calendrier d'activités | 12 |
| Notre maison, notre futur | 13 |
| Comité exécutif | 14 |
| Contact | 14 |



23 avril 2010

Objet : Élection présidentielle du 30 mai 2010 en Colombie

Distingué(e) Président(e),

L'organisation que j'ai l'honneur de présider, la Confédération parlementaire des Amériques (COPA), fondée en 1997, réunit les congrès et les assemblées parlementaires des États unitaires, fédéraux, fédérés et associés, les parlements régionaux et les organisations interparlementaires des Amériques. Son principal objectif est de contribuer au renforcement de la démocratie parlementaire et à l'édification d'une communauté des Amériques fondée sur le respect de la dignité et des droits de la personne, la paix, la démocratie, la solidarité entre les peuples, la justice sociale et l'équité entre les sexes.

Pour atteindre cet objectif, notre organisation a manifesté le désir de prendre part activement au renforcement de la démocratie sur la scène internationale en adoptant en mai 2005 le Règlement des missions d'observation électorale de la COPA. Depuis, la COPA a déployé dix missions d'observation électorale dans divers pays.

Dans la poursuite de la mise en œuvre du programme, le 18 septembre dernier, à Salta, en Argentine, l'Assemblée générale de la COPA a adopté la recommandation ci-jointe proposant l'envoi d'une mission d'observation électorale de la COPA lors de l'élection présidentielle du 30 mai 2010 en Colombie, dans le respect de la souveraineté nationale de ce pays.

Dans cette optique, j'ai récemment entrepris des démarches auprès des autorités compétentes de la Colombie afin de les informer de l'adoption de la recommandation susmentionnée et de leur confirmer la disponibilité de notre organisation à envoyer une mission d'observation électorale si tel était leur souhait.

Par la présente, il me fait plaisir de vous informer que le 21 mai 2010, la COPA a reçu une lettre de la part des autorités électorales colombiennes nous invitant à constituer une délégation de parlementaires observateurs pour le scrutin de mai prochain.

Ainsi, j'ai maintenant la responsabilité de désigner rapidement, sur le principe d'une représentation équitable des cinq régions de la COPA, les parlementaires qui composeront la mission de notre organisation qui se rendra sur place pour observer le déroulement du premier tour de l'élection présidentielle.

À cet égard, je me permets de vous solliciter afin que vous nous proposiez les noms des parlementaires intéressés à participer à cette mission, le cas échéant. Une correspondance similaire a été envoyée aux vice-présidents régionaux de la COPA.

Je vous rappelle que selon le Règlement des missions d'observation électorale de la COPA, la participation des parlementaires observateurs est conditionnelle à la prise en charge de tous les frais de transport et de séjour par les assemblées parlementaires auxquelles ceux-ci appartiennent. Il faut prévoir un séjour à Bogota du 26 au 31 mai 2010 inclusivement.

Le règlement stipule également qu'« une mission d'observation électorale de la COPA doit être composée d'au moins trois parlementaires provenant d'au moins trois États différents, afin d'assurer le caractère multilatéral de la mission ». Je compte sur la plus grande collaboration de tous pour mettre en œuvre cette nouvelle disposition du Règlement, en transmettant au secrétariat de la Commission de la démocratie et de la paix les documents requis pour l'obtention de l'accréditation du Conseil national électoral au plus tard le 17 mai 2010.

Pour toute information relative à ce dossier ou si vous souhaitez envoyer le formulaire de demande d'accréditation dûment rempli (accompagné d'une photo digitale et d'une copie de la première page du passeport), je vous prie de communiquer avec M^{me} Christiane Bérubé, conseillère de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA, par téléphone (1-418-644-2888) ou par courrier électronique (copa@assnat.qc.ca).

Je demeure à votre entière disposition pour toute question à ce sujet et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

EDDA E. ACUÑA

Présidente de la Confédération parlementaire des Amériques
Sénatrice de la province de Buenos Aires, Argentine



CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES CRITÈRES ET L'AUTO-ÉVALUATION DES PARLEMENTS DÉMOCRATIQUES

Les 3 et 4 mars 2010 se tenait, à Paris, une Conférence internationale sur les critères et l'auto-évaluation des parlements démocratiques, à laquelle la présidente de la COPA, M^{me} Edda Acuña, et moi-même avons pris part en tant que représentants de notre organisation.

Cette conférence internationale, parrainée par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'Institut de la Banque mondiale (IBM) et leurs partenaires, a permis à quelque 35 parlementaires, issus de toutes les régions du monde, de partager leurs expériences et leur vision de la démocratie.

Au fil des ans, au niveau international, nous avons été témoins de l'émergence de consensus autour de certains critères généraux en matière d'organisation électorale, de respect des droits de la personne ou encore de protection de l'environnement. Mais qu'en est-il de la vie parlementaire? Quelles sont les caractéristiques d'un parlement démocratique? Doivent-elles être semblables dans tous les systèmes? Si des élections libres constituent la base de la démocratie participative, nous garantissent-elles que les citoyens d'un État sont dûment représentés? Nous garantissent-elles qu'une fois élus, les parlementaires disposeront des outils essentiels à l'exercice de cette représentation?

Au-delà des élections, la démocratie requiert que les représentants des populations disposent du pouvoir et des moyens pour mener à terme leurs responsabilités constitutionnelles. Que ce soit dans leurs fonctions de représentant des citoyens, de législateur ou de contrôleur de l'exécutif, les parlementaires doivent bénéficier des garanties nécessaires pour effectuer les tâches pour lesquelles ils ont été élus, sans quoi le système démocratique s'en trouve profondément altéré. Ainsi en est-il de la perception qu'en ont les électeurs. Cela implique également qu'il faut être en mesure de reconnaître ce qui constitue une entrave à la démocratie, telle la corruption par exemple, ou

encore la prédominance de l'exécutif sur les autres pouvoirs.

J'en conclus qu'entre deux élections, c'est dans la vie parlementaire que l'on peut mesurer concrètement l'exercice démocratique.

Or, ce n'est que depuis quelques années que des institutions telles que le *National Democratic Institute* (NDI), l'IBM et le PNUD ainsi que des organisations interparlementaires comme l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), se sont lancées dans le complexe exercice d'établir des critères, des normes, des standards, des principes ou autres indicateurs qui définissent la vie démocratique dans les parlements.

Lors des conférences des 3 et 4 mars derniers, les participants nous ont fait part de leurs expériences, réalisées aux niveaux régional, sous-régional et national. La plupart avaient élaboré une série de critères pour l'auto-évaluation des parlements démocratiques, dans le respect de la souveraineté et des particularités culturelles de chacun des systèmes.

Les parlementaires de la Francophonie, par exemple, se sont dotés d'une série de critères d'évaluation reflétant la réalité démocratique des parlements de l'espace francophone. Ces critères ont été étudiés puis adoptés lors d'une Assemblée plénière.

À l'Union interparlementaire (UIP), une grille d'auto-évaluation à l'intention des parlements a été élaborée. Certains parlements ont mené à terme l'exercice d'auto-évaluation et y ont découvert les forces et les faiblesses de leur institution. À partir des résultats obtenus, il leur a été possible de travailler sur certains aspects ciblés de la démocratie parlementaire et d'aller chercher le soutien requis, le cas échéant.



J'ai retenu des témoignages des participants que tous les parlements qui se sont prêtés à l'exercice ont beaucoup appris de cette rétrospective.

Ensuite, il m'est apparu que l'auto-évaluation est un processus essentiel pour toute institution démocratique désireux parfaire ses pratiques, des procédures parlementaires à l'indépendance institutionnelle, en passant par la gestion du personnel et les besoins matériels.

Jusqu'à présent, aucune démarche similaire n'a été entreprise dans les Amériques. Il m'apparaît que la COPA, en tant que seule organisation réunissant tous les parlements du continent, constitue le forum idéal pour réaliser un tel projet, qui aurait l'avantage de susciter un débat de fond, voire de dégager un consensus entre les parlementaires, sur

les grands principes devant régir les institutions démocratiques.

En tant que président de la Commission de la démocratie et de la paix de la COPA, je souhaiterais, avec votre appui, initier un projet analogue à l'échelle des Amériques par l'entremise de la Commission. La contribution de tous les parlementaires désireux participer à ce débat serait non seulement bénéfique pour notre organisation, mais pourrait également avoir des retombées positives sur chacun des parlements de la région. La COPA pourrait de plus fournir un apport significatif au travail des grandes organisations internationales. J'y vois un excellent moyen d'enrichir nos travaux tout en contribuant au rayonnement de notre organisation.

Jean-Martin Aussant
Député de l'Assemblée nationale du Québec
Président de la Commission
de la démocratie et de la paix





Parlement de la Barbade

Le Parlement de la Barbade est composé de deux chambres : l'Assemblée et le Sénat. De son côté, l'Assemblée réunit 30 membres, lesquels sont élus par suffrage universel pour une période de cinq ans.

Les élections peuvent être convoquées par le gouvernement afin d'obtenir un nouveau mandat ou lorsque celui-ci fait face à un vote de confiance au Parlement.



L'Assemblée se réunit le mardi, mais si elle doit traiter une question urgente, une réunion peut être convoquée n'importe quel autre jour.

Caractéristiques de l'Assemblée :

- Le siège du Président est un cadeau du gouvernement de l'Inde remis au peuple de la Barbade au moment où elle a obtenu son indépendance le 30 novembre 1966.
- Les vitraux, fabriqués dans les années 1870 par Clayton Bell, du Royaume-Uni, montrent les monarques britanniques de 1603 à 1636, entre autres Oliver Cromwell, qui fut Lord Protecteur de 1653 à 1658.
- Le Parlement siège pendant cinq années à compter de la première session tenue après les élections générales.
- À l'entrée principale de l'Assemblée, on observe un buste de sir William Conrad Reeves, le premier Noir nommé chevalier. Parmi ses multiples accomplissements, on note les nombreuses années de service exceptionnel passées dans la pratique du droit en tant que conseiller juridique et membre de cette chambre, ainsi que seize années en tant que Président du Tribunal suprême de la Barbade. Sa carrière est un long parcours de service fidèle à toutes les classes de ce pays.

À l'entrée de la Chambre on trouve la liste de tous les membres de l'Assemblée depuis la tenue du suffrage de 1951.



Le Sénat de la Barbade réunit 21 membres, nommés par le Gouverneur général. Douze d'entre eux sont nommés à la suggestion du Premier ministre, deux à la suggestion du chef de l'opposition et sept à la discrétion du Gouverneur général.

Caractéristiques du Sénat

- Règle générale, le Sénat siège le mercredi.
- Les sénateurs aussi pourront être nommés ministres ou secrétaires parlementaires. Le Sénat se réunit surtout lorsque l'Assemblée législative lui confie des tâches.
- La Chambre des Sénateurs comporte une table ovale fabriquée d'acajou fin qui fait partie du mobilier d'origine de cette institution.
- La verrière ou le vitrail de cette chambre illustre les écussons des anciens présidents de la chambre et des présidents du Conseil exécutif, organe qui a précédé le Sénat.
- Les lustres, fabriqués de cristal de Waterford, ont été offerts conjointement en 1989 par Lord Wedgwood de Barlston d'Angleterre et monsieur Geoffrey Cave, de la compagnie Cave Sheppard, aux habitants de la Barbade à l'occasion du 350^e anniversaire du Parlement.



Rencontre 2010 de femmes parlementaires de l'Amérique latine et des Caraïbes: Participation politique des femmes



Les 14 et 15 avril derniers, la ville de Panamá a accueilli la Rencontre des femmes parlementaires d'Amérique latine et des Caraïbes, tenue à l'initiative du Fondo Fiduciario España — PNUD (Programme des Nations unies pour le développement), en collaboration avec l'UNIFEM, l'AECID et l'Área de Género du centre régional du PNUD. Une trentaine de personnes ont assisté à cette rencontre, qui s'intitulait « Vers un développement intégré et inclusif en Amérique et des Caraïbes », afin d'étudier la question de la participation des femmes de la région à la vie politique. La députée de l'Assemblée nationale du Pouvoir populaire de Cuba et Présidente de la Commission de la Santé et de la Protection sociale de la COPA, Elsa Rojas Hernández, a participé à l'événement en qualité de représentante du Réseau des femmes parlementaires des Amériques.

Voici quelques extraits de la présentation faite par la députée Rojas Hernández dans le cadre du segment consacré à l'étude des synergies et

alliances existantes et nécessaires en vue d'intensifier la participation des femmes aux instances politiques de la région :

[...] Le thème de la participation de la femme à la prise de décisions est revenu sans cesse lors des différentes séances de travail du Réseau [des Femmes parlementaires des Amériques] afin d'évaluer les avances et défis propres à cet enjeu et de donner suite à chaque aspect débattu; dans l'analyse et le débat, on s'est préoccupé essentiellement des domaines ou régions les plus critiques et d'intérêt particulier, approuvés et contenus dans le Programme d'action de Pékin.

C'est un fait que lorsque l'autonomie et les conditions sociales, économiques et politiques des femmes se trouvent renforcées, on jette les bases d'une participation égalitaire des personnes des deux sexes, à l'intérieur d'un gouvernement et d'une administration responsables, en vue d'un développement

véritablement durable de toutes les sphères de la vie. Nous considérons que la parité politique entre les hommes et les femmes est un processus en plein développement, vigoureux et sans doute irréversible.

Ces dernières années, la proportion de femmes présentes dans les parlements d'Amérique latine est passée en moyenne de 8 % environ en 1990 à 18 % en 2008. Cependant, parmi les sept premiers pays au monde les mieux placés à cet égard, aucun ne fait partie de l'Amérique latine et des Caraïbes. Cuba fait exception : le pays occupe le 4^e rang avec 43,32 %, et la participation des femmes aux cabinets des ministres du pouvoir exécutif durant les trois dernières périodes présidentielles est passée d'environ 13 % à 27 %.

[...] Il existe des causes aussi bien objectives que subjectives qui limitent la participation de la femme aux processus décisionnels. Parmi celles-ci, on note :

- Les niveaux élevés d'analphabétisme qui touchent surtout les femmes. Même en tenant compte des progrès réalisés dans le domaine de l'éducation dans certaines régions, il est évident que la participation inégale des hommes et des femmes aux processus éducatifs se reflète dans la prise de décisions.
- L'accès au marché du travail formel, qui pourrait ouvrir à la femme de nouvelles perspectives de développement personnel et de prise en charge de sa destinée propre, la placerait dans de meilleures conditions pour assumer des tâches de direction.
- Le manque de compréhension dans le milieu familial, qui constituerait un élément essentiel d'appui pour pouvoir assumer des postes de direction.
- Les stéréotypes qui persistent toujours et qui empêchent la femme d'accéder plus facilement aux postes de décision.

- Les politiques et programmes ne sont pas assez concentrés sur le genre, et ne visent pas assez à renforcer le rôle de la femme à l'intérieur de la société ainsi que ses possibilités et aptitudes pour assumer entre autres des postes de direction.
- Les discriminations de tout genre, par exemple la discrimination à l'égard de la race, de la classe et du groupe ethnique, compromettent la pleine participation de la femme à la vie politique.
- Face à un modèle patriarcal, les femmes s'autolimitent et perdent confiance en elles.
- La protection faible et déficiente de l'image de la femme à travers les médias de masse ne facilite pas et ne promeut pas le rôle joué par la femme dans la société.

Cependant, la promotion déficiente de la femme, au vu de son potentiel, entrave également le développement de la société.

La direction partagée entre hommes et femmes permet à ces dernières de participer à l'élaboration de politiques publiques aux niveaux décisionnels et fait en sorte que leurs intérêts particuliers soient mieux pris en compte et qu'elles apportent toute leur intelligence et leurs potentialités à la construction de la société.

[...]

*Ville de Panama, le 15 avril
2010*



Elsa Rojas Hernández
Députée
Assemblée nationale du pouvoir populaire -
Cuba



XIX^e reunión del Comité ejecutivo

IX^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION PARLEMENTAIRE DES AMÉRIQUES COPA

Salta, Argentine

14 au 20 septembre 2009

Commission de l'économie, du commerce, du travail, de la compétitivité et des blocs commerciaux

Résolution émanant de la réunion de travail de la Commission de l'économie, du commerce, du travail, de la compétitivité et des blocs commerciaux

Réaffirmant les objectifs que poursuit la COPA, à savoir favoriser la paix, la tolérance, la solidarité, la coopération, l'intégration entre les peuples du continent, le respect rigoureux de la souveraineté et la consolidation d'un système de gouvernement pluraliste et démocratique,

Il nous apparaît essentiel de mettre encore davantage à contribution les parlementaires des pays des Amériques, en tant que représentants légitimes de leurs populations, afin qu'ensemble nous nous efforcions de promouvoir la tenue d'un débat sur ces questions et la recherche de solutions et de possibilités d'intervention face à l'actuelle crise économique mondiale, et ce, du point de vue du milieu parlementaire et des populations que nous représentons;

En conséquence, consciente de la nécessité de transformer fondamentalement le système économique international comme mécanisme pour surmonter les difficultés que cause à l'ensemble de notre continent et au reste du monde la crise actuelle, la COPA, en tant qu'organisation parlementaire au service de la recherche, de la coopération et du développement entre les parlements des Amériques;

ADOpte LA RÉSOLUTION SUIVANTE :

PREMIÈREMENT- Reconnaissant les défis que la crise économique pose aux nations des Amériques, nous sommes conscients des évaluations et des interventions que nous devons réaliser ensemble pour faire en sorte que la crise actuelle marque le début d'une nouvelle ère de profonds changements propres à favoriser le développement, l'intégration et la coopération dans l'ensemble de notre continent.



DEUXIÈMEMENT.- En tant que parlementaires des Amériques, nous nous engageons à :

- ✚ PROMOUVOIR fortement le processus d'intégration et le resserrement des relations économiques entre les pays du continent, en plus de relancer les propositions visant l'établissement de fonds financiers régionaux et la conclusion d'arrangements de paiement entre les pays de l'Amérique latine et des Antilles.
- ✚ METTRE À PROFIT les réseaux internationaux, nationaux et régionaux pour créer des plates-formes de coopération propres à contribuer à atténuer les inégalités culturelles, économiques et sociales.

TROISIÈMEMENT – Lancer un nouvel appel aux organisations sous-régionales d'intégration en Amérique latine et dans les Antilles afin que, de toute urgence, elles améliorent leurs mécanismes de fonctionnement en vue de progresser vers la conclusion d'accords qui renforceraient une position commune entre les différents blocs régionaux.

QUATRIÈMEMENT – Demander à la COPA d'évaluer les conséquences de la crise économique actuelle en se donnant pour objectif de mesurer la capacité des pays de l'Amérique latine et des Antilles à financer leurs programmes de développement économique et social, lesquels sont nécessaires à une relance de l'économie dans le respect de la dignité, la solidarité et l'équité.

CINQUIÈMEMENT – Exhorter les parlementaires membres de la COPA à diffuser abondamment les résultats de la présente réunion dans le but d'informer les parlements, institutions légitimes de représentation des populations, des mesures qu'il faudra prendre au sein de notre organisation face à la crise actuelle au niveau continental et de leur faire prendre conscience de la nécessité d'une plus forte participation de leur part à la supervision, à l'évaluation et au suivi des mesures en question.

Pour notification et publication

Rédigé à Salta, le 18 septembre 2009.



RATIFICATION COPA MÉXICO- TABASCO 2010



Devant la nécessité de coordonner les efforts entre les parlements des Amériques et afin d'aborder les sujets qui intéressent les pays du continent et de travailler de façon concertée, le président du Groupe de coordination politique du Congrès de l'État de Tabasco au Mexique, José Carlos Ocaña Becerra, a signé au cours des dernières semaines l'entente de ratification qui confère au Congrès de l'État le caractère de membre permanent de la Confédération parlementaire des Amériques. La Confédération parlementaire des Amériques (COPA), un forum créé par « les parlementaires du Continent, qui favorise la concertation sur des enjeux liés à la coopération interaméricaine », était représentée par sa secrétaire exécutive, la députée Cristina Ruiz Sandoval. Cette dernière a souligné l'intérêt manifesté par la 60^e législature de l'État de Tabasco à s'intégrer à cet organisme, et a vu dans la signature de l'entente une occasion d'engager la lutte en

vue d'une intégration plus juste et d'une participation active à la prise de décisions qui exigent davantage d'attention sur le plan international.

La secrétaire exécutive de la COPA a souligné que la diplomatie parlementaire s'engage de plus en plus dans des organismes multinationaux afin de donner du poids et de la légitimité à ses décisions, car c'est là que les députés doivent utiliser tous les outils dont ils disposent, notamment les outils diplomatiques, pour améliorer le bien-être des peuples.

Elle a souligné que la COPA ne vise pas la conclusion d'accords commerciaux et politiques entre les gouvernements des pays qui ne s'attacheraient qu'aux intérêts des élites et qui excluraient les opinions des différents acteurs.

« En tant que législateurs, nous sommes les représentants directs du peuple. Nous devons donc inventer un processus intégrateur qui permette de surmonter les asymétries et

construire sur des bases solides une Amérique plus juste ».

Elle a déclaré que la COPA ne se livre pas à des activités partisans ou représentatives des intérêts d'une fraction, ou d'une institution publique ou privée. C'est pourquoi on y trouve des législateurs de toutes les tendances, appartenant à des partis au pouvoir ou dans l'opposition des différents pays ou États, et tous peuvent « exprimer des opinions sans que personne n'entrave leur liberté ».

De son côté, le président du groupe de coordination politique de la 60^e législature de l'État de Tabasco, José Carlos Ocaña Becerra, a indiqué que la signature de l'entente enrichit les relations diplomatiques et commerciales entre les parties prenantes. Cette entente est d'une importance particulière pour l'État de Tabasco puisqu'elle contribue au développement des états du sud-sud-est de la république, en plus de resserrer les liens avec l'Amérique centrale.



Lors de l'événement célébré dans la salle de réunion de la Présidence, on a procédé aussi à la nomination et à la ratification du député du PVEM, Pascual Bellizzia Rosique, au poste de vice-président de la Commission de l'environnement et du développement durable de la Confédération parlementaire des Amériques et de membre du comité exécutif.

En présence de Pablo Baltodano Monroy, consul général du Nicaragua au Mexique, monsieur Ocaña Becerra a rappelé que la Commission de la frontière sud travaillerait avec les membres de la COPA et avec les consuls des pays d'Amérique centrale sur des enjeux tels que la migration, le commerce et le renforcement des relations. Conformément au libellé des articles 52 et 53, paragraphes

XII et XVII de la Loi organique du pouvoir législatif de l'État, le groupe de coordination politique (Junta de Coordinación Política, JCP) est l'organe habilité à entretenir les relations politiques avec les autres pouvoirs et à autoriser les accords de coopération avec les institutions et organismes.

Avec la signature de cet accord, on poursuit comme objectif premier le renforcement des actions entreprises en vue de consolider la démocratie, la prospérité, le développement et la paix entre les nations du continent.

En temps opportun, Pablo Baltodano Monroy, consul général du Nicaragua au Mexique, et Hugo Vadillo Zurita, secrétaire technique de la COPA, ont remercié le fait que le Congrès de l'État de Tabasco participe à l'accord,

lequel contribuera entre autres à observer ce qui concerne les migrants d'Amérique centrale à la frontière sud.

La COPA est un organisme continental jouissant d'une représentation législative auprès de 36 nations du continent américain et à laquelle participent de façon égalitaire des législateurs nationaux et fédéraux avec les parlements locaux, des états, régionaux et provinciaux. Avec la ratification du Congrès de Tabasco, la délégation COPA-Mexique réitère son engagement à renforcer la démocratie parlementaire à l'intérieur du pays, en collaboration avec tous les membres de cette Confédération parlementaire des Amériques.

... la signature représente une occasion d'engager la lutte en vue d'une intégration plus juste...

Calendrier d'activités COPA 2010-2011

Mai 2010

- Mission d'observation électorale en Colombie, 30 mai 2010.

Juillet 2010

- Assemblée extraordinaire de la COPA à l'occasion du bicentenaire de l'indépendance de plusieurs nations des Amériques, Querétaro, Mexique.

Septembre 2010

- X^e Assemblée générale de la COPA, Mar del Plata, Argentine.

Janvier 2011

- XXII^e réunion du Comité exécutif Valle de Bravo, État de México, Mexique.

Août 2011

- XI^e Assemblée générale de la COPA, Québec, Canada.

Dates à déterminer:

- Réunions des commissions thématiques de la COPA
- XXIII^e réunion du Comité exécutif, New York, États-Unis.



Notre maison, notre avenir...

Aujourd'hui plus que jamais, le monde souffre des conséquences de la détérioration de l'environnement et du réchauffement planétaire, problèmes qui dépassent nos attentes et qui sont attribuables dans une grande mesure à la contamination

produiraient l'équilibre souhaité en faveur de l'environnement et en vue de son rétablissement.

La Confédération parlementaire des Amériques (COPA), fidèle à ses principes d'intégration parlementaire et toujours disposée à ouvrir des

Le sommet qui doit se tenir à Cancún cette année offre une excellente occasion d'effectuer un travail de coopération susceptible de déboucher sur des accords qui seraient salutaires à notre planète. Sous-estimer son importance et surestimer ses résultats



excessive générée au jour le jour et au manque de contrôle efficace de ces phénomènes. Pour couronner le tout, la main de l'Homme contribue considérablement à la destruction des aires naturelles et à la disparition des espèces vivantes, actions qui ont été délibérément autorisées.

Malgré l'ampleur des efforts sans cesse déployés, les accords conclus lors des sommets et forums soutenus par des parlementaires de différents gouvernements ont été insuffisants pour amener les résultats appréciables qui

espaces de dialogue, a suivi avec un vif intérêt, à travers de sa Commission de l'Environnement, la conclusion d'accords visant à protéger le milieu ambiant.

Consciente de la gravité du thème et préoccupée de l'obtention de résultats optimaux, la COPA transmet son invitation à tous les parlementaires et à la société en général pour déployer un effort visant à planifier et à prendre des mesures qui profiteront à notre environnement.

équivalait à écarter la possibilité d'améliorer notre qualité de vie et à permettre que le saccage de l'environnement se poursuive sans entrave aucune.

À travers cette démarche, je me permets de lancer une invitation à nos amis parlementaires dans leurs pays respectifs afin qu'ils ne détournent pas le regard d'un enjeu si important, à savoir le déploiement d'efforts visant l'élaboration d'accords et la production des clefs nécessaires pour atteindre nos objectifs.

Député Pascual Bellizzia Rosique
Vice-président de la Commission de l'environnement et du développement durable



COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COPA

Présidence

Cámara de Senadores de la Provincia de Buenos Aires
Sra. Edda Evangelina Acuña, Senadora

Première vice-présidence

Assemblée Nationale du Québec
M. Jacques Chagnon, Vice-président

Secrétaire exécutive

Congreso del Estado de México
Sra. Cristina Ruíz Sandoval, Diputada

Secrétariat du Brésil

União Nacional dos Legislativos Estaduais (UNALE)

Secrétariat du Québec

Assemblée Nationale du Québec
M. Michel Pigeon, député

Vice-présidences

Amérique du Nord

Cámara de Senadores del H. Congreso de la Unión de los Estados Unidos Mexicanos
Sr. Eduardo Nava Bolaños, Senador

New York State Assembly
Mr. Félix Ortiz, Assemblyman

Amérique centrale

Asamblea Legislativa de El Salvador
Sra. Mariella Peña Pinto, Diputada

Congreso de la República de Guatemala
Sr. Francisco José Contreras, Diputado

Antilles

Asamblea Nacional del Poder Popular de Cuba
Sr. Tubal Páez Hernández, Diputado

Sénat de la République d'Haïti
M^{me} Céméphise Gilles, Sénatrice

Région andine

Asamblea Nacional de la República Bolivariana de Venezuela
Sra. Maria Iris Varela Rangel, Diputada

Senado de la República de Colombia
Sr. Milton Rodríguez, Senador

Cône sud

Câmara dos Deputados do Brasil
Sr. José Francisco Paes Landim, Deputado

Cámara de Senadores de la República del Paraguay
Sra. Zulma Ramona Gómez Cáceres, Senadora

Présidente du Réseau des femmes parlementaires

Asamblea Nacional de la República Bolivariana de Venezuela
Sra. Flor María Ríos, Diputada

Trésorerie

Cámara de Diputados de la Unión de los Estados Unidos Mexicanos

Réseau des femmes parlementaires

Cámara de Diputados del H. Congreso de la Unión de los Estados Unidos Mexicanos.

CONTACT

Oficinas de COPA México:

Palacio Legislativo de San Lázaro, Edificio D. 2º Piso, Avenida Congreso de la Unión No. 66, Colonia El Parque, Delegación Venustiano Carranza, CP. 15969. México DF.

Torre Caballito, Av. Paseo de la Reforma No.10 Piso 5, Ofna 36. Col. Tabacalera. México. DF.

Téléphones:

[52 55] 57168253

[52 55] 5345-3000 ext. 3941

Courrier électronique:

secretariaejecutivacopa@gmail.com

<http://www.copamexico.blogspot.com/>